

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02087

Numéro SIREN : 829 669 910

Nom ou dénomination : 2NYM NETTOYAGE

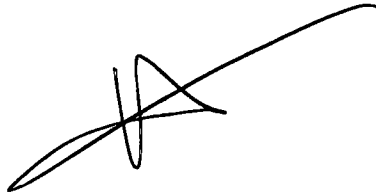
Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/009954

SAS 2NYM

43 rue de Picardie

31100 TOULOUSE

" certifié conforme à l'original "



COMPTES ANNUELS

FG EXPERTISE

76 Rue Saint-Jean

31130 BALMA

0562802475

certifié conforme à l'original ?

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12		Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	4 272	3 251	1 021	1 876	855 45.58
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	76 691	57 705	18 986	26 466	7 480 28.26
	Autres immobilisations corporelles	188 265	54 735	133 531	71 072	62 459 87.88
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	50		50	50	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	7 500		7 500		7 500
	Total II	276 778	115 691	161 088	99 464	61 624 61.96
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	14 693		14 693	12 440	2 253 18.11
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	235 325	24 010	211 315	176 748	34 567 19.56
	Autres créances	414 578		414 578	462 990	48 412 10.46
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	140 953		140 953	121 720	19 233 15.80
	Charges constatées d'avance (3)	20 341		20 341	31 532	11 191 35.49
	Total III	825 891	24 010	801 880	805 429	3 549 0.44
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 102 669	139 701	962 968	904 893	58 075 6.42

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

7 500

u certifié conforme à l'original

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023 12	Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 15 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 500	1 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	354 351	233 404	120 947	51.82
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	96 634	150 947	54 313	35.98
	Subventions d'investissement	2 636	4 489	1 853	41.28
	Provisions réglementées				
	Total I	470 121	405 340	64 781	15.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	32 000		32 000	
	Provisions pour charges				
	Total III	32 000		32 000	
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	75 732	98 000	22 268	22.72
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	45 972	17 304	28 668	165.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 133	104 986	19 854	18.91
	Dettes fiscales et sociales	252 555	278 893	26 338	9.44
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 456	370	1 086	293.09
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	460 847	499 553	38 706	7.75
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	962 968	904 893	58 075	6.42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

409 537

423 821

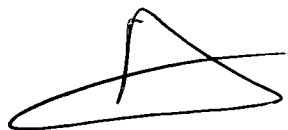
SAS 2NYM

43 rue de Picardie

31100 TOULOUSE

ANNEXE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

"Certifie conforme à l'original"

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical stroke through the center.

FG EXPERTISE

76 Rue Saint-Jean

31130 BALMA

0562802475

certifié conforme à l'original

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

✓ certifié conforme à l'original

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 267 307.92 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 946 265.22 Euros et dégageant un déficit de 71 327.93- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

certifié conforme à l'original

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 272		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	76 616		4 054
Installations générales agencements aménagements divers	25 531		62 330
Matériel de transport	66 477		16 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 200		3 092
TOTAL	193 825		85 553
Autres participations	50		
Prêts, autres immobilisations financières			7 500
TOTAL	50		7 500
TOTAL GENERAL	198 147		93 053

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			4 272	4 272
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 979	76 691	76 691
Installations générales agencements aménagements divers			87 861	87 861
Matériel de transport		9 683	72 870	72 870
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		758	27 534	27 534
TOTAL		14 421	264 956	264 956
Autres participations			50	50
Prêts, autres immobilisations financières			7 500	7 500
TOTAL			7 550	7 550
TOTAL GENERAL		14 421	276 778	276 778

4 certifié conforme à l'original

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 396	855		3 251
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 150	10 211	2 656	57 705
Installations générales agencements aménagements divers	2 469	2 276		4 745
Matériel de transport	38 030	10 489	8 792	39 727
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 640	4 818	196	10 262
TOTAL	96 289	27 794	11 644	112 440
TOTAL GENERAL	98 685	28 649	11 644	115 691

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	855				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 211				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 276				
Matériel de transport	10 489				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 818				
TOTAL	27 794				
TOTAL GENERAL	28 649				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		32 000			32 000
TOTAL		32 000			32 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	27 000		2 990		24 010
TOTAL	27 000		2 990		24 010
TOTAL GENERAL	27 000	32 000	2 990		56 010
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		32 000	2 990		

" certifié conforme à l'original "

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 500	7 500	
Clients douteux ou litigieux	2 081	2 081	
Autres créances clients	233 245	233 245	
Personnel et comptes rattachés	3 738	3 738	
Impôts sur les bénéfices	3 706	3 706	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 534	8 534	
Débiteurs divers	398 601	398 601	
Charges constatées d'avance	20 341	20 341	
TOTAL	677 744	677 744	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	75 732	24 422	51 310	
Fournisseurs et comptes rattachés	85 133	85 133		
Personnel et comptes rattachés	151 125	151 125		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 326	55 326		
Taxe sur la valeur ajoutée	40 835	40 835		
Autres impôts taxes et assimilés	5 269	5 269		
Groupe et associés	45 972	45 972		
Autres dettes	1 456	1 456		
TOTAL	460 847	409 537	51 310	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 268			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	15.0000	1 000			1 000

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	1 357
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 511
Dettes fiscales et sociales	132 908
Total	169 776

" certifié conforme à l'original "

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 341
Total	20 341

EXPERTISE

SASU 2NYM NETTOYAGE

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 15.000 €

Siège social : 43 rue de Picardie – 31100 TOULOUSE
RCS Toulouse : 829 669 910

La Société

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente décembre,
A neuf heures,

La soussignée Noura LIMAM, associée unique de la société 2NYM NETTOYAGE, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 15.000 €, divisé en 1.000 actions de 15 € chacune, l'**Associée Unique**.

1) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.23 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice ;
3. Approbation de la rémunération du président ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ; et
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- les comptes annuels arrêtés au 30.06.23,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

3) Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.23

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, arrêtés le 30.06.23, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30.06.23.

Cette résolution est adoptée par l'Associée Unique.

N L

EXPERTISE

DEUXIEME RESOLUTION *Affectation du résultat de l'exercice*

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et avoir constatée que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 96.634 €,

décide de l'affecter de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur	/
2) Résultat de l'exercice	96.634 €
3) Prélèvement sur les réserves	/
Total	<u>96.634 €</u>

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves	
* réserve légale	/
* réserve spéciale des plus-values à long terme	/
* autres réserves	96.634 €
Solde	<u>/</u>

La Présidente actionnaire unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois années précédentes :

Années	Distribution globale	Abattement 40 %	Sans abattement
2020	/	/	-
2021	30.000 €	30.000 €	-
2022	/	/	-

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 470.121 €.

TROISIEME RESOLUTION *Approbation de la rémunération du président*

L'Associé Unique, connaissance prise des comptes clos au 30.06.2023,

approuve la rémunération brute de 44.076 € versée à la Présidente au cours de l'exercice ainsi que les cotisations sociales de 22.322 € prises en charge par la Société.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION *Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce*

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport spécial,

approuve en application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, les conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé dans les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

N-L

SASU 2NYM NETTOYAGE
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 43 rue de Picardie – 31100 TOULOUSE
RCS Toulouse : 829 669 910

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE ACTIONNAIRE UNIQUE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2023**

La société 2NYM NETTOYAGE représentée par Mme LIMAM Noura en qualité de Présidente, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30.06.23, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 01.07.23 est de développer le chiffre d'affaires et de maîtriser les coûts fixes.

1.2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30.06.23, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

II - RESULTATS - AFFECTATION

2.1. Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 30.06.23, le chiffre d'affaires est de 1.131.186 €.

Le montant des traitements et salaires est de 683.317 €

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 96.306 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 994.570 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 140.662 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde des produits et frais financiers de 9.039 € il s'établit à 149.701 €.

Après prise en compte :

- d'un résultat sur opérations exceptionnelles de - 21.172 €
- de l'impôt sur les sociétés de 31.894 €.

L'exercice clos le 30.06.23 se traduit par un bénéfice net de 96.634 €.

2.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons en conclusion de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 96.634 €.
Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

NL

Origines du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur	/
2) Résultat de l'exercice	96.634 €
3) Prélèvement sur les réserves	/
Total	<u>96.634 €</u>

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves	
* réserve légale	/
* réserve spéciale des plus-values à long terme	/
* autres réserves	96.634 €
Solde	<u>/</u>

Conformément à la loi, la Présidente actionnaire unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois années précédentes :

Années	Distribution globale	Abattement 40 %	Sans abattement
2020	/	/	-
2021	30.000 €	30.000 €	-
2022	/	/	-

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 470.121 €.

2.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

III – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

IV – ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration ni n'a fait l'objet d'une démission.

Le présent rapport est soumis à l'application du droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Fait à Toulouse,
Le 12 décembre 2023

La présidente
Madame Noura LIMAM



EXPERTISE

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités légales prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Présidente
Madame Noura LIMAM



N.L

SASU 2NYM NETTOYAGE
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 15.000 €
Siège social : 43 rue de Picardie – 31100 TOULOUSE
RCS Toulouse : 829 669 910

**RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE ACTIONNAIRE UNIQUE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2023**

Conformément à l'article L.227-10 du nouveau Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et sa présidente, l'un de ses actionnaires ou d'autres sociétés dans lesquelles la présidente ou un actionnaire exercerait une fonction d'administration ou de direction.

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE ET LA PRESIDENTE

- Loyer LABARTHES SUR LEZE versé à Mme LIMAM Noura :
Le montant des loyers et charges locatives sis 235 chemin d'Enroux, 31860 LABARTHE-SUR-LEZE, pris en charge par la société 2NYM en faveur de Mme LIMAM Noura, associée unique de la société 2NYM, se sont élevés à la somme de 8.400 € HT au titre du loyer et à la somme de 3.600 € HT au titre des charges locatives, pour la période du 01/07/22 au 30/06/23.
- Loyer TOULOUSE versé à la SCI BALI :
Le montant des loyers sis 43 chemin de Picardie, 31100 TOULOUSE, pris en charge par la société 2NYM en faveur de la SCI BALI, dont Mme LIMAM Noura, est associée, se sont élevés à la somme de 30.951 € HT, pour la période du 01/07/22 au 30/06/23.

Fait à Toulouse,
Le 12 décembre 2023

La présidente
Madame Noura LIMAM

